

GRAND
Circuit

une création originale

 AMÉLIORONS
LA VILLE



**Passoires thermiques et interdiction de location :
diagnostiquer, optimiser et planifier les travaux**

Présentation de l'entreprise ADX Groupe

ADX Groupe, votre bureau d'études de l'existant

Notre vocation est de contribuer activement à l'amélioration de la qualité de vie de chacun, à la maison comme au travail, et ce dans un profond respect de l'environnement.

SÉCURITÉ

1. Cœuvrer pour la santé et la sécurité de tous par l'exercice de notre métier
2. Assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs partout et à tout moment dans l'exercice de leurs métiers

ÉTHIQUE

1. Apporter de la transparence et de la confiance dans la société
2. Faire du développement de nos compétences un axe majeur de notre performance

ENVIRONNEMENT

1. Repérer des polluants dans notre environnement (eau, sols, matériaux, air, navires)
2. Optimiser la gestion et l'entretien du bâti



Combien de foyers sont actuellement considérés comme des passoires thermiques en France ?

- A. 2,5 millions
- B. 3,6 millions
- C. 4,8 millions
- D. 5,4 millions

Réponse C

4,8 millions de foyers vivent dans des passoires énergétiques.

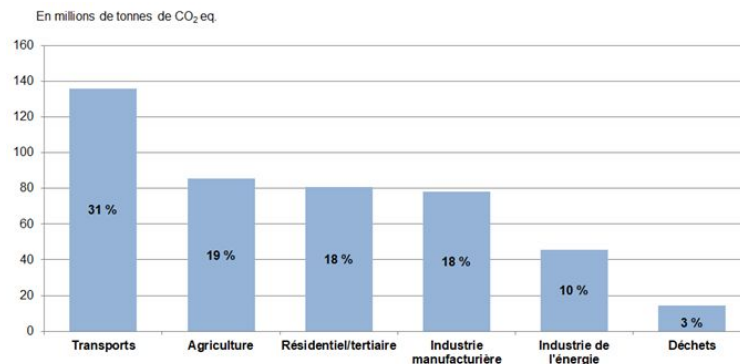
Le secteur du bâtiment est responsable de 17% des émissions de gaz à effet de serre en France en 2019. De tous les secteurs économiques, c'est le plus gros consommateur d'énergie (45%).

Les délais imposés par la loi climat et résilience sont courts, c'est maintenant qu'il faut agir !

LES ACCORDS DE PARIS

La « neutralité carbone en 2050 » est l'objectif principal retenu par la France pour sa politique d'atténuation du changement climatique, en application de l'accord de Paris conclu en 2015.

Le secteur résidentiel/tertiaire représente 18% des émissions de GES dont 2/3 pour le logement soit 12% des GES en France.



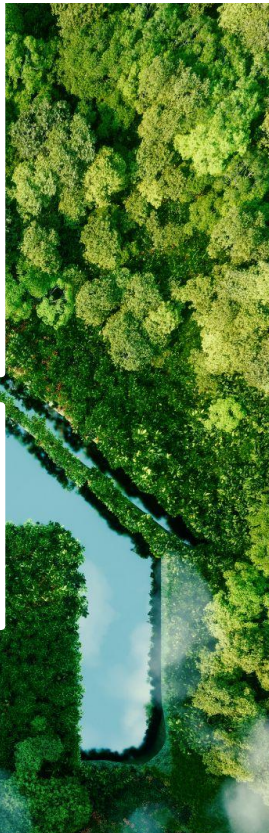
Le contexte et les enjeux

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

La loi climat et résilience vise à lutter contre le dérèglement climatique. Elle a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021. Cette loi ancre l'écologie dans notre société et vise à changer nos modes de consommation.

4,8 millions

de foyers vivent dans des passoires énergétiques.



3 AXES À CERNER

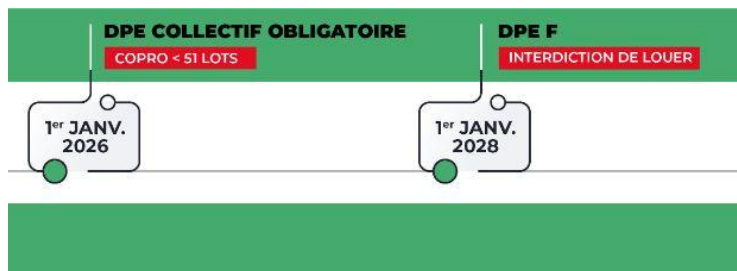
Répondre à vos obligations réglementaires pour pouvoir continuer à mettre en location

Optimiser, prioriser et planifier les travaux de rénovation

Protéger les occupants pendant la période de travaux

Dates clés copropriétés

DPE



2034
interdiction de location pour les logements classés E, qui ne sont pas considérés comme des passoires thermiques

AUDIT ÉNERGÉTIQUE

L'audit propose des scénarios de travaux permettant de justifier un gain énergétique attendu. Ces scénarios vous permettront de connaître :

- L'investissement et le temps de retour des travaux
- Les économies financières et énergétiques réalisées
- Les nouvelles consommations après travaux.

Accédez aux subventions

L'audit énergétique vous rend éligible aux Label HPE, BBC et aux aides de l'état :

- Ma PrimeRénov' copropriété
- Certificats d'économies d'énergie (CEE)
- Éco-prêt 0 %

PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

LE PPT

La loi climat et résilience rend obligatoire, pour les copropriétés, la réalisation d'un plan pluriannuel de travaux sur la base d'une analyse technique, notamment du DPE. Ce plan permettra à toutes les copropriétés de mieux anticiper, programmer puis voter les travaux de rénovation portant sur les parties communes. Les copropriétaires abonderont le fonds travaux en cohérence avec le plan de travaux ainsi prévu.



La liste des travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble, à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants, à la réalisation d'économies d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;



Une estimation du niveau de performance atteint à l'issue des travaux ;

Une estimation du coût des travaux et leur hiérarchisation ;



Une proposition d'échéancier pour les travaux sur les dix prochaines années.

RISQUE AMIANTE ET PLOMB

RISQUE AMIANTE & PLOMB

Diagnostiquer pour se protéger

La dangerosité de l'amiante et du plomb est principalement dû à l'altération des matériaux pouvant en contenir. Les particules libérées peuvent être ingérées par les intervenants et les occupants. La présence de ces matériaux implique donc la mise en place d'équipements de protection individuels comme collectifs ainsi qu'un protocole d'intervention adéquat.

Bâtiments concernés :

Plomb : permis de construire délivrés avant le 1er janvier 1994 et selon analyse de risques

Amiante : permis de construire délivrés avant le 1er juillet 1997

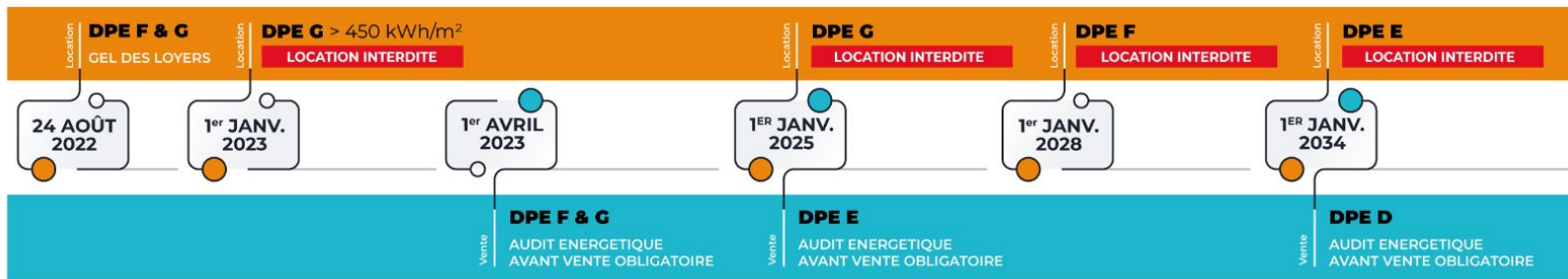
Dates clés pour la monopropriété



LES MONOPROPRIÉTÉS AUSSI CONCERNÉES

Au total, ce sont 4 millions de logements qui devront être rénovés d'ici à 2034.

VOUS LOUEZ



VOUS VENDEZ



Dates clés pour la monopropriété



C'EST MAINTENANT !

“

Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants.

”

ANTOINE
DE SAINT-EXUPERY



Contacter l'entreprise ADX Groupe



Julien BALAVOINE
Directeur commercial
06 11 16 30 27
jbalavoine@hyperion-dev.com

Philippe SELLE
Directeur Technique
06 27 76 09 08
pselle@hyperion-dev.com

